



ARAPL
Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé
Organisme de formation certifié Qualiopi
NDA : 93 13 20 70 113

PROGRAMME DE FORMATIONS



Octobre 2024 – Octobre 2025

*Participer à une formation,
c'est l'occasion d'échanger, de partager et de dynamiser votre réseau !*



DÉLIVRÉE PAR



ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

Chaque année, l'ARAPL du Pays d'Aix & de Vaucluse vous propose des formations afin de vous accompagner au mieux dans vos projets professionnels et personnels.

Ces formations accessibles à tout public, peuvent être prises en charge partiellement ou en totalité par votre opérateur de compétences (OPCO).

Nous avons sélectionné pour vous un programme en phase avec vos besoins, dans le but de permettre à votre activité de se développer sereinement.

SI VOUS ÊTES ADHÉRENT DANS LE CADRE DE NOS MISSIONS RÉGALIENNES, VOUS BÉNÉFICIEZ

DE DEUX FORMATIONS INCLUSES DANS VOTRE COTISATION, PAR ANNÉE CIVILE.

Un chèque de caution de 60 € vous sera demandé lors votre inscription. Celui-ci vous sera restitué le jour de la formation et ne sera encaissé que si vous ne prévenez pas de votre absence dans le délai imparti.

Parmi tous les thèmes proposés dans ce programme, voici la liste des formations **qui peuvent être incluses dans le cadre de votre adhésion** à nos missions régaliennes :

En Présentiel :

- Réussir son début d'activité en BNC
- Tenue de la comptabilité (Débutant en BNC)
- Frais de véhicule : frais fixes ou frais réels ?
- De la comptabilité de fin d'année à la déclaration n°2035 (BNC_Débutant)
- Les obligations déclaratives de l'imprimé fiscal unique (IFU) **NOUVEAU**
- La cessation d'activité en BNC
- La retraite ne se prépare pas au dernier moment ! **NOUVEAU**
- La CIPAV, dernière réforme et ses incidences **NOUVEAU**
- Comment décrypter les contrats d'assurance Prévoyance, Mutuelle et Retraite **NOUVEAU**
- Optimisation de la rémunération des professionnels libéraux **NOUVEAU**
- Comprendre et optimiser les dispositifs d'épargne salariale **NOUVEAU**
- Cybercriminalité et Sécurité informatique **NOUVEAU**
- Informatiser sa comptabilité avec le logiciel LARA **NOUVEAU**

Liste des formations **qui ne sont pas incluses** dans le cadre de votre adhésion à nos missions régaliennes (*mais qui peuvent être financées par votre OPCO*) :

En Présentiel :

- Tenue de la comptabilité (BNC-niveau intermédiaire)
- 20 points clés pour maîtriser la fiscalité des BNC (perfectionnement)
- Présentation de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 (LFSS)
- Formateur Occasionnel **NOUVEAU**
- Oser dire et savoir le dire **NOUVEAU**
- Stress : un, dos, tres, détresse **NOUVEAU**

Si vous souhaitez participer à davantage de formations, les tarifs sont les suivants :

- 100 € la demi-journée
- 200 € la journée.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémiylthe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

L'AUDIENCE :

- L'audience en présentiel est restreinte. Nous acceptons entre 5 et 20 participants par session de formation. Les besoins et le niveau du stagiaire sont préalablement évalués.

NOS FORMATEURS :

- Nos formateurs sont rigoureusement sélectionnés. Il s'agit de professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique et exerçant dans le même domaine d'activité, ce qui leur permet une approche pratique des sujets traités.

MÉTHODES MOBILISÉES :

- La pédagogie est active et participative.
- Les formateurs apporteront les informations théoriques nécessaires (support papier, powerpoint en rétroprojection, tableau blanc) et une approche pratique permettant un changement dans le type d'exercice tout au long de la formation pour une meilleure compréhension du sujet.
- Un test d'évaluation des acquis sera réalisé à l'issue de la session afin de valider l'apprentissage et s'assurer que les connaissances sont considérées comme acquises par le stagiaire.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation sera systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils feront l'objet d'une analyse attentive qui permettra à l'ARAPL d'améliorer en permanence la qualité des formations dispensées.
- Une « Attestation de Formation » vous sera adressée dans les jours suivants la formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Vous pouvez vous inscrire à l'une de nos sessions de formation dans la limite des places disponibles. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org

en précisant **obligatoirement** :

- Le ou les thèmes sollicités,
- Le **Prénom, Nom** et adresse **courriel** de chaque participant,
- Le Nom de l'**employeur** ou cabinet d'expertise-comptable (*si concerné*).

Dans le cas où il y aurait moins de 5 stagiaires inscrits à J-5, l'ARAPL se réserve le droit d'annuler la formation, et chaque stagiaire sera prévenu dans ce délai.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Nous vous confirmerons votre inscription dans un délai de :

- une à deux semaines en fonction de nos agendas respectifs et du temps de traitement de votre dossier (envoi, réception puis lecture du questionnaire préalable à la formation et échanges éventuels, permettant la validation des prérequis et une personnalisation de l'apprentissage).

La validation de votre inscription se fera :

- après l'envoi et la réception de la « convention de formation » signée.
- nous adresserons ensuite à chaque stagiaire, une convocation accompagnée du règlement intérieur formations et du questionnaire d'évaluation de fin de formation.

Quelques jours après la formation, nous vous adresserons :

- la facture à régler dans les plus brefs délais, (*sauf si formation incluse dans la cotisation ARAPL*).
- une Attestation de Formation pour chaque stagiaire présent,
- un questionnaire d'évaluation employeur (*si concerné*).
- Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

Les données collectées sont strictement utilisées dans le cadre de la gestion de vos demandes d'inscriptions et de suivi en formation.

L'ARAPL s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du stagiaire, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude, exercice des droits de la défense, etc ...).

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

RÉUSSIR SON DÉBUT D'ACTIVITÉ EN BNC



Prérequis

Projet de création ou activité BNC récente.

Dates au choix en Présentiel

- Jeudi 19 décembre 2024
- Jeudi 26 juin 2025

Horaires

09h-12h & 13h30-16h30

Durée

6 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 200 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 4,5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Étudiant, projet en cours, création en cours, Auto ou Micro-Entreprise, entreprise relevant du régime de la déclaration contrôlée.

Objectifs de la formation

Connaitre et maîtriser les principales règles comptables, fiscales et sociales en vue de son installation en Profession Libérale.

Programme de la formation

1. Adhésion à un OMGA.
2. Définition des BNC.
3. Règles fiscales applicables aux BNC.
4. Structures juridiques possibles.
5. La comptabilité des BNC.
6. Points techniques.
7. Charges sociales et fiscales.
8. Budget de trésorerie et taux de facturation.
9. La finalité : la déclaration contrôlée
10. La TVA.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

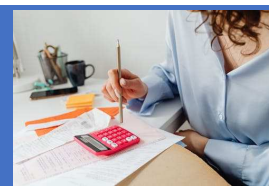
Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

TENUE DE LA COMPTABILITÉ DÉBUTANT EN BNC



Prérequis

Aucun prérequis.

Dates au choix en Présentiel

- Lundi 14 octobre 2024
- Mardi 03 décembre 2024
- Jeudi 16 janvier 2025
- Mercredi 05 mars 2025
- Jeudi 05 juin 2025

Horaires

09h-12h

Durée

3 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 4,5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Tout Professionnel Libéral débutant en comptabilité BNC ou toute personne qui l'assiste dans la tenue de sa comptabilité.

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances indispensables à la tenue de la comptabilité recettes/dépenses, des Professions Libérales.

Programme de la formation

1. Principes généraux comptables.
2. Système de comptabilisation.
3. TVA.
4. Tenue du registre des Immobilisations.
5. Tenue du Grand livre (Livre Journal).
Nomenclature comptable, mentions obligatoires, Dépenses forfaitaires et mixtes.
6. Contrôle des écritures.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

TENUE DE LA COMPTABILITÉ BNC-NIVEAU INTERMÉDIAIRE



Prérequis

Connaitre les bases de la comptabilité des BNC.

Dates au choix en Présentiel

- Mardi 05 novembre 2024
- Mardi 11 mars 2025

Horaires

09h-12h30

Durée

3 heures et demi

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 4,5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Collaborateur de cabinet d'expertise-comptable ou toute personne exerçant une activité comptable ou toute personne ayant suivi la formation « Tenue de la comptabilité débutant en BNC ».

Objectifs de la formation

Consolider et maîtriser les règles de base applicables aux BNC.

Programme de la formation

1. Règles de détermination du BNC.
Notion de recettes encaissées et des dépenses acquittées.
2. Contrôle des enregistrements.
3. Dépenses forfaitaires et dépenses réelles.
4. Frais de véhicules, trajets domicile-travail.
5. Rappel sur les déclarations fiscales et documents annexes à dématérialiser et/ou à nous transmettre.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

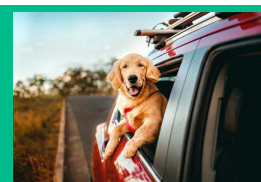
Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

FRAIS DE VÉHICULE : FRAIS FIXES OU FRAIS RÉELS ?



Prérequis

Posséder les connaissances de base en comptabilité BNC.

Dates au choix en Présentiel

- Mercredi 11 décembre 2024
- Jeudi 03 avril 2025

Horaires

09h-12h

Durée

3 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Tout public.

Objectifs de la formation

Le 1^{er} janvier, vous devez choisir la méthode selon laquelle vous déduisez vos frais de véhicule. Les frais de véhicule représentent une part significative des dépenses professionnelles. Bien comprendre les enjeux de l'alternative pour optimiser les frais de véhicule.

Programme de la formation

1. Règles communes aux deux options.
2. Déductions des frais réels.
3. Option pour la déduction forfaitaire.
Barème BNC-BIC.
Tableaux récapitulatifs : frais réels, frais forfaitaires.
4. Notion d'amortissement sur les frais réels.
Malus ou Bonus en cas d'acquisition.
Plus ou moins-values professionnelle.
5. Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS).

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

DE LA COMPTABILITÉ DE FIN D'ANNÉE À LA DÉCLARATION N°2035 BNC_DÉBUTANT



Prérequis

Maîtriser les règles de base de la comptabilité.

Date en Présentiel

Jeudi 13 mars 2025

Horaires

09h-12h30

Durée

3 heures et demi

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Professionnel Libéral (ou toute personne qui l'assiste) ayant déjà tenue une comptabilité.

Objectifs de la formation

Savoir remplir la déclaration n°2035 tout en respectant les règles fiscales en vigueur.

Programme de la formation

1. Différence entre patrimoine professionnel et patrimoine privé.
Taxation des plus-values sur patrimoine professionnel, tableau comparatif sur la déduction des frais.
2. Calcul des amortissements des immobilisations, plus-values et exonérations.
3. Amortissement des biens à usage mixte, exonération dans le cadre d'un départ à la retraite.
4. Plus-values immobilières des entreprises relevant de l'IR.
Amortissement : bien à usage mixte, plus-values sur bien à usage mixte, exonération des plus-values.
5. Limite de déductibilité des cotisations Loi Madelin.
6. Mode de déduction des véhicules : Frais réels ou frais forfaitaires.
Règles communes, règles de non-cumul.
Déduction des frais réels, déduction des frais forfaitaires, tableaux récapitulatifs.
7. Précisions sur les frais réels : notions d'amortissement, malus ou bonus en cas d'acquisition, plus ou moins-values professionnelles, taxes sur les véhicules en société (TVS).
8. Crédits et réductions d'impôts (CESU), plan d'épargne entreprise (PEE), intéressement, crédits et réductions d'impôts.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

20 POINTS CLÉS POUR MAÎTRISER LA FISCALITÉ DES BNC PERFECTIONNEMENT



Prérequis

Toute personne confirmée et maîtrisant les règles de base applicables aux BNC ou avoir assisté à la formation : « Tenue de la comptabilité_niveau intermédiaire ».

Dates au choix en Présentiel

- Jeudi 21 novembre 2024
- Jeudi 20 mars 2025

Horaires

09h-12h & 13h30-16h30

Durée

6 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 200 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 4,5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Collaborateur de cabinet d'expertise-comptable ou toute personne exerçant une activité comptable ou toute personne ayant suivi la formation « Tenue de la comptabilité_niveau intermédiaire ».

Objectifs de la formation

Connaître les pièges à éviter en BNC.

Programme de la formation

1. Professions Libérales : définition.
Préambule : rappel des règles, régime fiscal.
Recettes, dépenses, TVA, gains divers, gains financiers.
Frais de repas, charges sociales, frais mixtes.
2. Local privé ou professionnel.
3. Le véhicule professionnel :
Frais réels, frais forfaitaires (exemples de calculs).
4. Les plus-values : conditions d'exonérations.
Plus-values immobilières (exemple).
5. Crédit d'impôts et ZFU.
6. Problèmes spécifiques des sociétés : SCP, SCM.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

Nouveau

LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DE L'IMPRIMÉ FISCAL UNIQUE (IFU)



Prérequis

Toute personne détenant des valeurs mobilières, une épargne retraite ou une assurance vie.

Date en Présentiel

Jeudi 23 janvier 2025

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Thierry PINARD,
AG2R LA MONDIALE.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Profession Libérale et collaborateurs de cabinet d'expertise-comptable.

Objectifs de la formation

Savoir remplir la déclaration n°2042 avec l'imprimé fiscal unique (IFU) tout en respectant les règles fiscales en vigueur et savoir gérer les plafonds et reports possible des montants.

Programme de la formation

1. Introduction.
Qui est concerné par l'imprimé fiscal unique ?
Déclaration à faire avant le 15 février de chaque année.
2. Rappel des principes fiscaux des contrats :
 - PER individuel,
 - PER collectif,
 - Épargne salariale.
3. Impact des dispositifs entre eux.
4. Mise en situation avec des exemples concrets.
5. Conclusion et échanges.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

LA CESSATION D'ACTIVITÉ EN SNC



Prérequis

Savoir tenir sa comptabilité et établir une déclaration n°2035 en mode recettes/dépenses.

Dates au choix en Présentiel

- Jeudi 28 novembre 2024
- Jeudi 19 juin 2025

Horaires

09h-12h

Durée

3 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 4,5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Professions Libérales ayant pour projet de cesser son activité ou de prendre sa retraite.

Objectifs de la formation

Remplir la déclaration n°2035 en mode créances/dettes et selon les règles fiscales en vigueur.

Programme de la formation

6. Définition et critères de la cessation d'une activité.
7. Mode de détermination du revenu.
8. Délais de dépôt des déclarations fiscales.
9. La TVA.
10. Les Immobilisations.
11. Les plus et moins-values.
12. Cotisations sociales.
13. Contribution économique territoriale.
14. Cumul emploi/retraite.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866



LA RETRAITE NE SE PRÉPARE PAS AU DERNIER MOMENT !



Prérequis

Avoir déjà eu une activité professionnelle.

Dates au choix en Présentiel

- Mardi 15 octobre 2024
- Vendredi 13 juin 2025

Horaires

09h-12h

Durée

3 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Thierry PINARD,
AG2R LA MONDIALE.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tout public.

Objectifs de la formation

Comprendre les mécanismes de la retraite et lister les différents moyens d'optimisation à la portée de chacun. Identifier les leviers d'une réflexion anticipée.

Programme de la formation

1. Description des régimes de base et complémentaire.
Préambule : rappel des points essentiels, notion de durée de cotisation.
Définition : âge légal, âge taux plein, le véhicule professionnel.
Focus sur la caisse CNAVPL.
2. Lecture d'un relevé de carrière et corrections et erreurs.
3. Les rachats de trimestres et majoration familiale.
4. Description des outils pour compléter sa retraite.
5. La réversion.
6. Cumul emploi/retraite.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866



LA CIPAV DERNIÈRE RÉFORME ET SES INCIDENCES



Prérequis

Avoir déjà eu une activité professionnelle.

Date en Présentiel

Jeudi 14 novembre 2024

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Thierry PINARD,
AG2R LA MONDIALE.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Profession Libérale adhérente à la CIPAV et collaborateurs de cabinet d'expertise-comptable.

Objectifs de la formation

Comprendre la nouvelle protection sociale de la CIPAV.

Programme de la formation

- Description des régimes de base et complémentaire.
Préambule : rappel des points essentiels, notion de durée de cotisation.
Définition : âge légal, âge taux plein, le véhicule professionnel.
Focus sur la caisse CIPAV.
- Mesure des différentes modifications pour :
 - La prévoyance CIPAV,
 - La retraite CIPAV.
- Comment optimiser le régime CIPAV.
- Description des outils pour compléter sa retraite.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

PRÉSENTATION DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2025 (LFSS)



Prérequis

Avoir déjà eu une activité professionnelle.

Date en Présentiel

Mardi 25 février 2025

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Thierry PINARD,
AG2R LA MONDIALE.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Satisfaction : 4,5/5

Notes des stagiaires ayant participé à la dernière session de formation.



Public concerné

Profession Libérale et collaborateurs de cabinet d'expertise-comptable.

Objectifs de la formation

Les cotisations sociales sont des versements obligatoires effectués par les non-salariés, les employeurs et leurs salariés pour acquérir des droits à des prestations sociales. Il s'agit, par exemple, des cotisations d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès ou d'assurance vieillesse.

La LFSS comporte des tableaux d'équilibre qui présentent pour chaque exercice considéré la situation financière par branche des régimes obligatoires de base ainsi que des organismes concourant à leur financement. Elle fixe également l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Cette formation a pour but de vous permettre de mesurer les impacts des récentes évolutions réglementaires sur votre protection sociale.

Programme de la formation

5. Introduction.
6. Descriptif des principales mesures qui vont impacter les contributions et cotisations sociales.
7. Mesures sur les prestations sociales.
8. Rappel d'autres mesures pouvant impacter l'année 2025.
9. Conclusion et échanges.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

Nouveau

COMMENT DÉCRYPTER LES CONTRATS D'ASSURANCE PRÉVOYANCE, MUTUELLE ET RETRAITE



Prérequis

Toutes les personnes exerçant une activité professionnelle.

Date en Présentiel

Jeudi 07 novembre 2024

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateurs

Akim SAIM & Erwan PENIN,
EC & TERRA.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tous les professionnels qui ont un statut BNC ou BIC.

Objectifs de la formation

Connaître le fonctionnement des contrats d'assurance pour être bien assuré.

Programme de la formation

1. Introduction Générale aux Assurances.
2. Assurance Prévoyance :
 - définition et objectifs,
 - les différents types de garanties,
 - public concerné,
 - exemples et cas pratiques.
3. Mutuelle Santé :
 - définition et objectifs,
 - les principales garanties,
 - public concerné
 - exemples et cas pratiques.
4. Assurance Retraite :
 - définition et objectifs,
 - types de contrats,
 - fiscalité des produits de retraite
 - exemples et cas pratiques.
5. Questions-Réponses et Conclusion :
 - synthèse des concepts clés,
 - questions des participants,
 - conclusion générale sur l'importance de chaque contrat.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

Nouveau

OPTIMISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX



Prérequis

Toutes les personnes exerçant une activité libérale.

Date en Présentiel

Mardi 21 janvier 2025

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateurs

Akim SAIM & Erwan PENIN,
EC & TERRA.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tous les professionnels qui ont un statut de profession libérale.

Objectifs de la formation

Comprendre les différents aspects du fonctionnement de la rémunération du professionnel libéral ainsi que de ses salariés et savoir l'optimiser.

Programme de la formation

1. Introduction :
statut du conjoint, protections sociale et cotisations sociales.
2. Les conjoints :
conjoint collaborateur, conjoint salarié, conjoint associé.
3. Optimisation par les revenus : revenus directs, revenus indirects.
4. Agir sur les charges sociales.
5. Agir sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).
6. Cas pratique :
- Situation actuelle, situation optimisée,
- focus IRPP
- comparatif
7. Détail des leviers d'optimisation :
- arbitrage, revenu, dividende,
- remboursement de frais, indemnités kilométriques,
- primes Macron et loi partage,
- logement de fonction,
- contrats d'assurance,
- CESA ; PER-IN, PEE, PERECO,
- intéressement, participation,
- tickets restaurant, chèques vacances, chèques cadeaux.
8. Questions-Réponses et Conclusion :
- Synthèse des concepts clés,
- Questions des participants,
- Conclusion générale sur l'importance de chaque type de contrat.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

Nouveau

Patrimoine / Prévoyance

COMPRENDRE ET OPTIMISER LES DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE



Prérequis

Toutes les personnes exerçant une activité libérale.

Date en Présentiel

Mardi 25 mars 2025

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Thierry PINARD
AG2R LA MONDIALE.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tous les professionnels qui ont un statut de profession libérale.

Objectifs de la formation

Comprendre et optimiser les dispositifs d'épargne salariale.

Programme de la formation

1. Introduction :
Rappel des outils : PEE, PERECO, intéressement.
2. Détail du dispositif PEE :
cadre fiscal, limite, conditions à respecter et formalisme.
3. Détail du dispositif PERECO :
cadre fiscal, limite, conditions à respecter et formalisme.
- utilisation au profit du dirigeant,
- utilisation au profit de ses salariés.
4. Présentation de l'intéressement.
5. Comment optimiser ces dispositifs pour diminuer sa fiscalité, et se créer un capital exonéré.
6. Conclusion et échange.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866

Nouveau

Informatique

CYBERCRIMINALITÉ SÉCURITÉ INFORMATIQUE



Prérequis

Aucun prérequis.

Dates au choix en Présentiel

- Mardi 10 décembre 2024
- Jeudi 20 février 2025

Horaires

09h-11h

Durée

2 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateurs

Akim SAIM & Alban DUPIN,
EC & TERRA.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tout public, indépendant ou entreprise.

Objectifs de la formation

Face à la recrudescence des cyberattaques, identifier les dangers et les sources de menaces. Se sensibiliser afin d'appréhender au mieux les risques encourus et adopter les bonnes pratiques afin de se protéger.

Programme de la formation

1. Cyberattaques : y a-t-il une logique de taille ou d'endroit ?
2. Quelles sont les informations clés à préserver ?
3. Quelle est la position du risque cyber par rapport aux autres risques professionnels ?
4. Sécurité des données et protection des systèmes.
5. Les différents types de cyberattaques et les méthodes de protection.
6. Sensibilisation et culture de la sécurité.
7. Comment démarre une cyberattaque ?
8. Comment se déroule une cyberattaque ?
9. Les questions à se poser afin de connaître son exposition ?
10. Peut-on s'assurer contre les risques cyber ?
11. Exemple concret d'une cyberattaque.
12. L'actualité sur les cyberattaques.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866



Informatique

INFORMATISER SA COMPTABILITÉ AVEC LE LOGICIEL LARA



Prérequis

Avoir déjà tenu une comptabilité (manuelle ou informatique) ou avoir les bases nécessaires pour la tenue d'une comptabilité libérale.

Matériel nécessaire

Prévoir un ordinateur portable.

Dates au choix en Présentiel

- Lundi 25 novembre 2024
- Mardi 11 février 2025
- Vendredi 04 avril 2025
- Mardi 02 juillet 2025

Horaires

09h-12h

Durée

3 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Philippe GAMBIE,
collaborateur de l'ARAPL.

Tarif 100 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).
Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tous les indépendants qui souhaitent informatiser leur comptabilité BNC sur le robot comptable LARA.

Objectifs de la formation

Savoir paramétrer le logiciel. Comprendre son mécanisme et apprendre à l'utiliser par la saisie des écritures courantes et plus spécifiques.

Programme de la formation

1. Installation et paramétrages du logiciel.
2. Enregistrement des écritures de recettes et dépenses.
3. Immobilisations.
4. Documents et états comptables.
5. Assistant de clôture.
6. Déclaration 2035.
7. Déclaration de TVA.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom**, **Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866



FORMATEUR OCCASIONNEL



Prérequis

Aucun prérequis.

Date en Présentiel

Mardi 19 novembre 2024

Horaires

09h-12h30 13H30-17H

Durée

7 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Emmanuelle HUBERT,
HM CONSEIL.

Tarif 200 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Toute personne souhaitant devenir formateur occasionnel.

Objectifs de la formation

Maîtriser les techniques de communication, s'adapter aux niveaux d'apprentissage, anticiper et gérer des situations délicates, faire des choix pédagogiques, concevoir le déroulé d'une formation et son support.

Programme de la formation

1. Construire la relation formateur / apprenant :
 - positionnement du formateur,
 - communication verbale / non verbale / visuelle,
 - écoute, questionnement, reformulation,
 - niveau d'autonomie de l'apprenant.
2. Organiser la connaissance :
 - conditions, étapes, types d'apprentissage,
 - techniques d'animations.
3. Concevoir et réaliser des outils :
 - différentes méthodes pédagogiques,
 - supports, documents, fiches activités,
 - modalités d'évaluation.
4. S'affirmer, oser dire : être assertif.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de 5 à 20 participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866



OSER DIRE ET SAVOIR LE DIRE



Prérequis

Aucun prérequis.

Date en Présentiel

Mardi 17 juin 2025

Horaires

09h-12h30 & 13h30-17h

Durée

7 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Nicolas BOULOGNE,
Coach & Formateur.

Tarif 200 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Tout Public amené à prendre la parole

Objectifs de la formation

Aider les participants à mieux comprendre les mécanismes de la communication verbale et non verbale. Améliorer leurs relations grâce à l'écoute active et l'empathie. Renforcer leur présence par des techniques pratiques, simples et efficaces. L'objectif est de donner aux bénéficiaires les outils pour exprimer leurs idées avec impact et assurance.

Programme de la formation

- 1 Prendre conscience de son image :
 - identifier l'image que l'on renvoie aux autres,
 - analyse de l'importance du comportement et du langage non verbal,
 - identification de son style de communication : forces et axes de progression.
- 2 Développer une posture comportementale sereine en toutes situations :
 - adopter l'ancrage en mode réflexe pour se sécuriser,
 - adopter la verticalité pour affirmer sa présence,
 - acquérir une respiration calme et profonde pour se détendre,
 - avoir un regard parlant et communicatif pour établir le contact
 - conserver un état d'esprit gagnant pour être confiant.
- 3 Déployer son courage quelles que soient les enjeux des situations (tensions, conflits, changements ...) :
 - explorer et analyser les différents niveaux d'une situation pour faciliter sa compréhension et sa résolution,
 - parler vrai,
 - développer une écoute empathique,
 - formuler des demandes claires, ou exprimer un désaccord, de manière détendue et constructive.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de **5 à 10** participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (si concerné).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866



STRESS : UN, DOS, TRES, DÉTRESSE



Prérequis

Aucun prérequis.

Date en Présentiel

Lundi 20 octobre 2025

Horaires

09h-12h30 & 13h30-17h

Durée

7 heures

Lieu

ARAPL Aix-Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Ave Georges Pompidou
13100 Aix-en-Provence

Formateur

Nicolas BOULOGNE,
Coach & Formateur.

Tarif 200 €

Possibilité de financement partiel ou total par votre opérateur de compétences (OPCO).

Facture exonérée de TVA, Art. 261.4.4 a du CGI.



Public concerné

Travailleur indépendant, salarié, manager ou toute autre personne confrontée à des situations stressantes dans un cadre professionnel.

Objectifs de la formation

Le stress est une réaction naturelle face à une situation perçue comme une menace ou un défi. Comprendre et gérer son stress est essentiel pour maintenir son équilibre. Il s'agit donc, de reconnaître les signes et manifestations du stress, tant sur le plan physique qu'émotionnel. Savoir expliquer ses mécanismes physiologiques et psychologiques, ainsi que de distinguer le stress aigu du stress chronique. Savoir appliquer les techniques de gestion du stress et adopter une approche préventive.

Programme de la formation

1. Comprendre le stress :
 - définition,
 - les sources du stress et ses manifestations,
2. Technique de gestion du stress :
 - techniques de respiration contrôlée,
 - techniques d'ancrage positif,
 - techniques d'automassage et de réflexologie,
 - exercices pratiques : mises en situation pour intégrer les techniques.
3. Outils pratiques pour gérer le stress au quotidien :
 - organisation et gestion du temps : priorisation des tâches, création d'un emploi du temps réaliste,
 - outils numériques et applications de relaxation,
4. Recommandations et bonnes pratiques :
 - prévention du stress à court, moyen et long terme,
 - adopter une hygiène de vie adaptée,
 - construire une résilience au stress.

Moyens pédagogiques et d'évaluation

- Méthode expositive : par la théorie (PowerPoint, rétroprojection, support de formation).
- Méthode active : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation).
- Modalités d'évaluation : Quizz en début et fin de formation, questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Sanction de la formation : Attestation de formation.

Modalités et délais d'accès

- Inscription possible dans un délai de 08 jours francs avant la date de la formation.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, soit de **5 à 10** participants.

Pour toute inscription adresser un courriel à :

- audrey.laurent@araplav.org
- préciser le **Prénom, Nom**, adresse **courriel** de chaque participant ainsi que le Nom de l'**employeur** (*si concerné*).

Accessibilité aux personnes souffrant de handicap

Pour toutes questions relatives aux modalités d'accès ou de participation aux formations des personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter.

ARAPL du Pays d'Aix & Vaucluse

Organisme Mixte de Gestion Agréé | Organisme de formation certifié Qualiopi

Tour Hémilythe | 150, Avenue Georges Pompidou | CS 60726 | 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

☎ : 04 42 91 50 60 | araplav@araplav.org | www.araplav.org | Déclaration d'activité : 93 13 20 70 113

Association Loi 1901 | N° Agrément OMGA : 2.02.132 | Siret : 331 704 866 000 28 | TVA Intracommunautaire : FR 49 331 704 866